



Déplacement à Knole House et Otford

Jeudi 25 avril 2018

Nous vous proposons de visiter cette année Knole House et de découvrir ou redécouvrir Otford

Visite de Knole House C'est une demeure seigneuriale située à proximité de Otford, dans le nord-ouest du Kent, entourée d'un parc aux cerfs de 400 hectares. Commencée en 1456 par Thomas Bouchier, archevêque de Cantorbéry, cette grande demeure devint la propriété de la famille Sackville qui l'agrandit vers 1603. Knole House est célèbre en Angleterre pour l'exceptionnelle conservation de ses pièces, qui ont gardé leur aspect du début du XVII^e siècle, alors que l'intérieur de nombreuses maisons datant de cette époque a été modifié par la suite.

Cette visite sera précédée le matin par une visite guidée d'Otford par nos amis Anglais

L'horaire sera le suivant :

Départ à 8H45 de Hardelot, parking de l'église

-11h00 : arrivée à Otford

-12H00 : déjeuner au pub « The bull » sur inscription (*Cf. bulletin de participation*)

-14H00 : Visite de Knole House et son parc

-16H30 : Cup of tea traditionnelle à Sevenoaks , très belle ville toute proche d'Otford

-17h30 : Départ de Sevenoaks

Retour vers 22H00

La participation pour l'ensemble de la journée est de 45€ (25€ pour les enfants mineurs) pour le transport + l'entrée sur le site de Knole house, hors lunch.

Il est nécessaire d'être adhérent au comité de jumelage pour s'inscrire (15€ par membre et 30€ pour les familles). Voir annexe

Si vous souhaitez participer, merci d'adresser votre bulletin d'inscription et votre adhésion à **Alain Derbomez** à l'aide du bulletin joint **en annexe pour le 15 mars au plus tard.**

Il est important pour le comité de jumelage de connaître assez vite le nombre de participants car il ne sera pas possible de confirmer ce déplacement si nous n'avons pas enregistré à cette date un minimum de 45 inscriptions.

Important :

- Le nombre de places étant limité à 53, **les inscriptions avec le règlement seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée.** Les inscriptions ayant un caractère définitif, le prix du voyage ne sera pas remboursé en cas de désistement sauf raison médicale.
- Il est bien de se munir de livres anglaises (à commander à votre banque quelques semaines avant)
- Comme d'habitude, **il est impératif que tous les membres de la famille détiennent une carte d'identité en cours de validité ainsi qu'une autorisation de sortie du territoire pour les enfants mineurs si les adultes les accompagnant ne sont pas leurs parents.** **Le poste frontière de Calais refoule les personnes non en règle.** **En l'absence d'accord sur le Brexit, le gouvernement britannique a annoncé que les cartes nationales d'identité délivrées par les Etats membres de l'Union européenne à leurs ressortissants resteront valables jusqu'au 31 décembre 2020 inclus pour voyager au Royaume-Uni.**

Sentiments les meilleurs

Le Comité de Jumelage www.john-jumelage.com

Annexe 1

Bulletin de participation au déplacement à Knole House le 25 avril 2019

A retourner à Alain Derbomez 45, rue Joseph Lesur 62152 Hardelot Plage.
03 21 32 70 80

Monsieur, Madame

adresse.....Code postal Ville.....

..

Téléphones fixe et portable.....

Mail.....@.....

Participe à la journée accompagné de personnes dont enfant de moins de 15 ans

- et joint un chèque d'un montant de € en règlement de ma participation à l'ordre du « Comité de Jumelage Neufchâtel Hardelot »

- ou règle par virement bancaire : **International IBAN FR76 1562 9026 6200 0202 7510 135 / BIC CMCIFR2A** avec comme libellé vos nom et prénoms et la mention « **Voyage du 25 avril 2019** »

Souhaite déjeuner au pub « The bull » **oui/non** (*barrer la mention inutile*)

Date

Signature

Adhésion au Comité de Jumelage de Neufchâtel Hardelot pour l'année 2019 (*si vous n'êtes pas déjà adhérent en 2019*)

A retourner en même temps que votre inscription au voyage du 25 avril à Alain Derbomez

Monsieur et/ou Madame

adresse.....Code postal Ville.....

Téléphone..... Mail.....@.....

Déclare (ent) adhérer* au Comité de Jumelage de Neufchâtel Hardelot pour contribuer à son développement, être informé de ses activités et y participer. Il (s) vous adresse(nt) la somme de **15€ en tant que membre actif (30€ pour une famille) ou de € en tant que membre bienfaiteur**

- par chèque* à l'ordre du Comité de Jumelage Neuchâtel Hardelot *distinct du chèque de participation

- ou par virement bancaire : **International IBAN FR76 1562 9026 6200 0202 7510 135 / BIC CMCIFR2A** avec comme libellé vos nom et prénoms et la mention « **Adhésion Comité de jumelage 2019** ».

Le

Signature

**Le comité de jumelage a été reconnu officiellement comme association d'intérêt général, ce qui vous permet de déduire votre cotisation à hauteur de 66% de votre impôt sur le revenu selon la loi en vigueur.. Celle-ci ne vous coûtera en réalité selon la loi en vigueur à ce jour que 10,2 € si vous versez 30€*